

Bourgoin-Jallieu, le 8 février 2021,

Page | 1

Objet : Réponse à la concertation sur le renouvellement de la concession CNR

Affaire suivie par : Philippe CAILLEBOTTE, cpn.ckardeche@gmail.com

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous nos remarques sur le renouvellement de la concession CNR :

Le Rhône et le canoë kayak

Le Rhône est un axe essentiel pour nos régions comme espace de pratiques, d'animations, d'évènements, d'implantation de structures (clubs et prestataires), d'équipements sportifs et de loisirs aménagés (stades d'eau vive, plans d'eau).

De la Suisse à la Méditerranée ce sont 530 km (Salins de Giraud) ou 540 km (Saintes Marie de la Mer) qui s'ouvrent aux pagayeurs. Sur cet itinéraire ils rencontreront 43 ouvrages inscrits au Recensement des obstacles à l'écoulement des eaux (ROE), dont 33 qui nécessiteront des portages totalisant 18,5 km et mesurant de 50 à 1700 mètres.

Les pratiques des sports de pagaie y sont diverses : descente intégrale de la Suisse à la mer ; randonnées à la journée ou sur plusieurs jours ; balades découverte de quelques heures sur le vieux lit du Rhône, ses bras, ses lînes ; séances sportives et/ou ludiques sur des stades d'eau vive aménagés.

Les embarcations utilisées sont multiples, monoplaces, biplaces, multiplaces, jamais motorisées, toujours mues par l'énergie humaine et propulsées à la pagaie : canoë, kayak, stand up paddle, pirogue, bateau dragon. Les pratiquants, licenciés et non licenciés, membres d'une association, clients d'une structure, autonomes, naviguent ainsi sur toutes les sections navigables du fleuve, qu'il s'agisse des sections aménagées, des portions de lit naturel navigables, ou encore des bras et lînes « naturels » (A l'exclusion des canaux d'aménée et quelques secteurs particuliers régis par le Règlement Général de la Police de la navigation en eaux intérieures, des Règlements Particuliers de la Police de la navigation en eaux intérieures et RPP « itinéraires », la navigation à la pagaie est libre sur tout le linéaire du Rhône).

Au-delà de l'aspect sportif, descendre le Rhône c'est découvrir des paysages, un patrimoine naturel, historique, culturel, patrimonial, agricole et industriel exceptionnels.

Les sports nautiques – qui ne se limitent pas aux seuls sports de pagaie – connaissent un engouement légitime de la part de nos concitoyens en demande de nature et d'authenticité. Les sports nautiques non motorisés, par leur faible empreinte écologique, par le coût modéré des équipements de navigation, par leur facilité de mise en œuvre, sont des vecteurs de réappropriation du territoire rhodanien, lequel reste touristiquement sous exploité tant les infrastructures n'ont pas été pensées dans ce sens lors de la mise en place de la concession.

Or aujourd'hui il existe une forte demande des populations pour accéder à la nature, lors de randonnées longues distances ou lors de sorties courtes à proximité des lieux de résidence. Le succès actuel de Via Rhôna le montre bien... apportant ainsi une réponse aux septiques d'il y a une quinzaine d'année. Cet attrait est chaque fois confirmé par les participants aux manifestations organisées (Le Rhône fleuve à suivre en 1995. Randonnée Lyon/Barcelone par un groupe de lycéens de Lyon à l'occasion des Jeux Olympique de 1992, La Décize – descente de Lyon à Port Saint Louis en 1997 dans le cadre du Téléthon, activités scolaires et estivales des clubs de Lyon, Tournon, Viviers, Bourg Saint Andéol, Avignon....Traversée de Lyon, Paris/Vallon Pont d'Arc par M et C Morverand en 2004, La Grande Traversée (Genève à l'Atlantique) par P. Villecourt et P.Bouvat en 2017) sans oublier les témoignages des anonymes rencontrés régulièrement au fil du Rhône.

La pandémie du COVID a aussi montré combien la pratique sportive, au même titre que la culture, sont des éléments indispensables au bien être psychique et physique de tous, quels que soient l'âge et la catégorie sociale. L'été 2020 a confirmé cet engouement extraordinaire pour les loisirs nautiques, en particulier le canoë kayak. On peut aussi constater qu'aujourd'hui le matériel de navigation, en particulier gonflable, est diffusé très largement partout sur le territoire dans les grandes surfaces du sport ce qui contribue à l'augmentation de la pratique de proximité.

L'actuelle concession d'exploitation du Rhône a largement œuvré en faveur de la production d'énergie renouvelable, de la navigation commerciale (marchandises et passagers), de l'industrie, de l'agriculture, du développement local et de la réhabilitation environnementale. Dans le cadre de la future concession, il nous semble nécessaire d'agir plus sur la mise en valeur du fleuve et de sa vallée et d'ajouter un nouvel objectif relatif au développement touristique et sportif par la pratique des loisirs nautiques « doux » ancrés dans les villes et villages qui bordent le fleuve. Une nouvelle « Via Rhôna... Nautique » !

La Fédération Française de Canoë Kayak et sports de pagaies

La FFCK, reconnue d'utilité publique, est agréée par le ministère chargé des Sports, pour participer à l'exécution d'une mission de service public d'organisation et de promotion des activités canoë kayak et sports de pagaie, lui conférant ainsi responsabilité et compétences en termes de :

- conseil et expertise pour les dossiers relatifs à l'accès à l'eau et l'exercice des pratiques ;
- définition de normes techniques et de sécurité relatives aux espaces de pratique et à leurs équipements (article L311-2 du code du sport).

Ces missions sont mises en œuvre par la FFCK et ses structures déconcentrées régionales (CRCK Auvergne Rhône Alpes, Occitanie, Provence Alpes Côte d'Azur) et départementales (CDCK Ain, Ardèche, Bouches du Rhône, Drôme, Gard, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute Savoie, Vaucluse)

CRCK Auvergne Rhône Alpes- site internet : www.crck-aura.com mail : auvergnerhonealpes@ffck.org

CRCK Occitanie- site internet : <http://www.occitaniecanoekayak.org> mail : occitanie@ffck.org

CRCK Provence Alpes Côte d'Azur- site internet : <http://www.canoe-paca.fr/> mail : secretariat@canoe-paca.fr.

18 clubs affiliés à la FFCK sont présents sur le Rhône

- CERN (01) - Canoë kayak CERN - <http://canoe-kayak.web.cern.ch/>
- Chambéry Le Bourget Canoë Kayak (73) – gestionnaire du stade d'eau vive de Yenne -
- Porcieu Amblagnieu (38) - Nord Isère Eaux Vives
- Villeurbanne (69) - Canoë kayak Lyon Villeurbanne - <http://cktsv.fr/>
- Décines-Mézieu (69) - Canoë kayak Décines Mézieu - <http://www.ckdm.fr/>
- Saint Priest (69) -
- Gerland (69) - Canoë kayak Lyon Oullins La Mulatière - <http://www.cklom.fr>
- Vienne (38) - Canoë kayak club de Vienne - <http://ck.vienne.free.fr>
- St Pierre de Bœuf (42)- No pasa nada
- Roussillon (38) - Club nautique de la Platière - <http://www.club-nautique-de-la-platiere.org/wordpress>
- Tain l'Hermitage (26) - Amicale Plein Air Tain Tournon
- Tournon (07) - Canoë kayak Tain Tournon - <http://www.cktt.fr>
- Valence (26) - Canoë Club de Valence - <http://ccvalence.free.fr>
- Valence (26) – Raid Athlétic
- Le Pouzin (07) - Canoë Kayak des Trois Vallées
- Viviers (07) - Association Canoë Kayak de l'Escoutay - <http://acke07.jimdo.com>
- Bourg Saint Andéol (07) - Canoë Kayak Club Bourguésan - <http://ckcb07.free.fr>
- Marcoules – Bagnos sur Céze (30) - Club Canoe Kayak Lamotte-Marcoules-Bagnols
- Avignon (84) - Jeune Canoë Kayak Avignonnais - <http://www.jcka.fr/>
- Avignon (84) - Avignon Provence Canoë Kayak
- Comité Vaucluse FFCKSP – www.canoe-vaucluse.fr

11 bassins aménagés - outils d'animation pour toutes les structures de la FFCK

- Slalom et sprint : Yenne (73), Isle de la Serre (38/01), Saint-Pierre de Boeuf (42), Glun (07/26), Bourg Saint Andéol (07-Lône de la Grange écrasée), Vallabrègue (30)
- Course en ligne : Vion (07)
- Kayak Polo : Virignin base aviron kayak
- FreeStyle : Vague de la Feyssine (69), Vague à Roger (Seuil de Beaucaire_Tarascon 30)

Des projets locaux structurants

- Bassin de la Marette à Glun (07) – étude en sommeil
- Bassin de la Grange écrasée à Bourg Saint Andéol (07) – en cours
- Base nautique de Viviers (Aviron, canoë kayak, pêche, voile, motonautisme) – en cours

Les actions des structures de la FFCK

- Les traditionnelles à destination des adhérents :_Initiation, perfectionnement, entraînement, compétition, loisirs ;

- Les autres publics : scolaires, universitaires, publics éloignés de la pratique sportive, animations estivales ;
- Les outils de développement :
 - o Pagaies couleurs (technique, sécurité, environnement) - http://www.ffck.org/enseigner/savoir/formation/Site/index2.php3?page=?page_id=503 ;
 - o Sentiers nautiques - <http://lessentiersnautiques.fr/> ;
 - o La Voie Bleue : Portée par le Comité régional Auvergne Rhône Alpes Canoë Kayak : Réalisation d'un itinéraire d'itinérance douce sur le Rhône comprenant l'amélioration des franchissements des barrages, la création de lieux d'étape (accueil, camping, ravitaillement, parking du matériel), connexion avec les arrière-pays, lien avec Via Rhôna et les voies cyclables (Dolce via, Voie verte de la Payre, Voie verte du Jabron...).

Les manifestations à caractère sportif, compétitions ou loisirs, souvent soutenues par la CNR

- Des événements traditionnels et récurrents :
 - o Course nationale N1 Sprint à Saint-Pierre de Bœuf ;
 - o Tournois de kayak polo à Virignin ;
 - o Championnats de France Master et Inter-régions sur l'Eyrieux ; -
 - o Courses nationales et régionales slalom à Isle de la Serre, Saint-Pierre et Yenne ;
 - o Manches du challenge départemental Ardèche ou coupe des jeunes régionale à Le Pouzin, Bourg Saint Andéol, Viviers ;
- Au-delà d'un programme régulier visant à réaliser une compétition de niveau régional sur chaque site, des événements avec des participations plus élargies trouvent leur place :
 - o La TRASSS, Tournée Rhône Alpes Slalom et Sprint sur Saint-Pierre de Bœuf (42), Yenne (01/73) et Isle de la Serre (01) ;
 - o Le Challenge inter régional Jeune à Saint-Pierre de Bœuf (42) ;
 - o Les Championnats de France Universitaires à Saint-Pierre de Bœuf (42) ;
 - o Le Championnat régional Course en Ligne à Vion (07)
- Des manifestations visant un public plus large, initié ou non :
 - o Rhôn'Ô Lac organisée à la pleine lune d'octobre par le club de Chambéry le Bourget du Lac ;
 - o Lyon kayak, traversée de Lyon- <http://www.lyonkayak.com/> ;
 - o La voie du Rhône (CKTT) - <http://www.cktt.fr/category/La-Voie-du-Rhône> ;
 - o Descente du Rhône en C9 (CKCB) ; 1000 pagaies (St Pierre, Gervans, Avignon) ;
 - o La Décize - 1997 (ACKÉ Viviers) - Descente en kayak de mer, en relais, de Lyon à Port Saint Louis du Rhône - <http://acke07.jimdo.com/evénements/la-décize-1997/> ;
 - o Journée des élus sur le Haut Rhône ;
 - o Le Rhône un fleuve à suivre - 2002 (Partenariat CRRACK, Frapna RA) - randonnée en kayak de mer du lac Léman à Bourg Saint Andéol - <http://acke07.jimdo.com/evénements/journées-de-lenvironnement/> ;

- Rhône fleuve à suivre (partenariat ACKE, Amis de Viviers Nature Environnement, Frapna) ; Journées découverte du Rhône (faune, flore) sur les bras morts et îlons des aménagements de Montélimar et Donzère Mondragon dans le cadre des journées de l'environnement ;
- Handinautique - Viviers (2008) ;
- Fêtes du nautisme ; Fêtes du Rhône ;
- Découverte du Rhône en canoë à Lyon - <http://www.lyoncanoe.com/> ;
- Animations estivales axées sur la découverte de la faune et la flore (Tain Tournon, Bourg Saint Andéol...)
- Animations – individuels / groupes – croisiéristes - location “balade sous le pont d’Avignon” de mars à novembre - www.canoe-vacluse.fr

12 structures professionnelles proposent des activités d’encadrement et/ou de location

- Opi Kanoa _ Suisse
- Kanoti-Eco rando _ 73
- Prolynx _ Seyssel _ 74
- Espaces eaux vives L’isle de la Serre _ 01
- Vertes Sensations _ Aiguebelette _ 73
- Canoë Paddle _ 69
- Kokamoka _ 69
- Lyon Urban Kayak _ 69
- Randovive _ Lyon _ 69
- Espace eaux vives St Pierre de Bœuf _ 42
- En canoë sur le Rhône _ Viviers _ 07
- Kayak Vert _ Collias _ 30

Des initiatives privées

- Randonnée Lyon/Barcelone en 1992 par les élèves du Lycée St Charles de Serin de Lyon
- Paris/Vallon Pont d’Arc par Mathieu Morverand en 2000
- Lyon Barcelonne en kayak par Alexis Lapp en 2013
- La Grande Traversée par Paul Villecourt et Philippe Bouvat en 2017
- Et tous les anonymes rencontrés régulièrement au fil du Rhône

Rappel de la législation afférente à l’eau, ses usages et sa gestion intégrant les activités nautiques et le sport :

- La loi sur l’eau de 1992, reprise par celle de 2006, préconise une gestion équilibrée de la ressource en eau et la protection de milieux aquatiques dans le cadre d’une gestion concertée. La liberté de navigation des engins nautiques non-motorisés sur l’ensemble des cours d’eau domaniaux et non domaniaux est réaffirmée à cette occasion.
- Le code de l’environnement (L.211-1) prévoit « une gestion équilibrée de manière à satisfaire ou à concilier...lors des différents usages, travaux, activités...les exigences...du tourisme des loisirs et sports nautiques ».

- La gestion concertée, associant l'ensemble des usagers, est affirmée et réaffirmée, dans la Note technique du 30 avril 2019 relative à la mise en œuvre du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique des cours d'eau.
- Code du Sport article 100-1 : Les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé. La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général.

Remarque :

- ***On ne peut que constater et regretter que ces aspects ont été totalement ignorés sur des dossiers récents :***

Passes à poissons des barrages de Rochemaure, Le Pouzin, Vallabrègue et des seuils de La Cèze, de l'Ouvèze et de la Durance, projets pour lesquels l'avis de la FFCK, soit n'a pas été sollicité, soit l'avis n'a été sollicité que très tardivement ce qui n'a pas permis de répondre aux exigences de l'Article L.211-1 du Code de l'Environnement et du SDAGE

Les projets d'aménagements des passes à poissons de Beauchastel, Donzère, Caderousse, et de l'équipement de St Romain de Jalionas devront monter la volonté de la CNR à s'inscrire dans ce contexte réglementaire !

- Intégrer ces préoccupations liées aux activités nautiques de loisirs dans des projets qui bénéficient souvent des financements croisés de l'Etat, des régions, des départements et des collectivités locales c'est aussi optimiser l'usage de l'argent public.

Les freins au développement de l'activité

- Nombreux interlocuteurs en charge de la thématique (CNR, État, Régions, Départements, EPCI, communes...)
- Barrages « pas faciles » à contourner (cheminement long et dangereux, rampes inadaptées)
- Accès à l'eau parfois compliqués (rampes mal entretenues, inaccessibles avec les véhicules tractant les remorques ou pour les Personnes à Mobilité Réduite)
- Haltes nautiques trop peu nombreuses et peu adaptées à l'itinérance « douce »
- Locaux clubs absents ou peu adaptés
- Cadres salariés des clubs peu nombreux
- Matériel des clubs pas toujours à hauteur des attentes (véhicules, embarcations, EPI)

La FFCK et CNR

Depuis de nombreuses années, la FFCK entretient une relation partenariale fructueuse avec la Compagnie Nationale du Rhône ; relation ponctuée par des réalisations exemplaires favorables à nos pratiques, comme :

- les stades d'eau vive de l'Isle-de-la-Serre, de Saint-Pierre-de-Boeuf et de Yenne, désormais devenus des équipements sportifs dédiés au sport et aux loisirs, inscrits au Recensement des Équipements Sportifs en tant que stades d'eau vive et reconnus comme des modèles d'aménagement, de fonctionnement et d'exploitation ;
- la réouverture des lînes qui a ouvert des très beaux espaces de préservation et de découvertes de l'environnement naturel, accessibles aux adeptes des randonnées douces non motorisées ;
- des chemins de portage permettant avec quelques aménagements simples, de franchir ou contourner les ouvrages qui constituent des obstacles à la continuité de la navigation.

Pour les années à venir, nous souhaitons poursuivre encore plus loin ces réalisations et cette coopération positive, de la manière la plus concertée possible, avec notamment :

- la poursuite du programme d'aménagement permettant de réaliser la continuité de la navigation de la Suisse à la mer grâce à la mise en œuvre de solutions permettant un franchissement facilité des obstacles à la continuité de la navigation : glissières et passes à canoë chaque fois que c'est possible ; à défaut, débarcadères et embarcadères adaptés, rampes en rondins pour faire glisser les embarcations, chemins de portage les plus courts possible, signalisations adaptées, franchissement sécurisé des voies de circulation ;
- l'adaptation et l'accessibilité de certaines mises à l'eau dédiées aux services de secours, aux remorques pour grandes embarcations (des barrières interdisent l'accès, sont mal ou pas entretenues, des zones en pied de rampe sont envasées ou érodées...) ;
- la sécurisation des chemins de contournements qui croisent des voies ouvertes à la circulation : pré-signalisation routière, passages matérialisés, chemins entretenus et balisés...
- le raccourcissement autant que possible des chemins de contournement, qui pourraient sans aucun doute emprunter en toute sécurité les contre canaux ;
- la reconnexion des affluents en adaptant les seuils qui se trouvent à proximité des confluences (Ardèche, Lavezon, Drôme, Aygues, Durance, Gardon...).
- L'aménagement de haltes nautiques adaptées à la pratique (débarcadère, lieu de stockage des embarcations sécurisé, sanitaires...). Ces haltes pourraient devenir des plateformes de connexion avec Via Rhôna et les voies « vertes » qui s'y raccordent de plus en plus souvent (Dolce Via, Payre, Roubion, Eurovélo route n°8, Itinéraire Littoral Hérault/Gard...).
- La réalisation de nouveaux équipements sportifs et touristiques dédiés aux sports et aux loisirs d'eau vive et d'eau calme, en fonction des opportunités offertes par les ouvrages existants ou en projet, et par l'environnement local.

L'ensemble de ces actions devront trouver leur place dans le volet 5 « Accompagner les projets des territoires en relation avec le Rhône » du Plan5Rhône.

Ces actions et aussi celles réalisées par le CNR dans le cadre de la réhabilitation écologique du Rhône pourront être valorisées dans le cadre des animations et formations réalisées par les structures de la FFCK riveraines du Rhône (Comités régionaux, départementaux, clubs et structures professionnelles agréées).

La concrétisation de ces préconisations permettra :

- de respecter l'Article 211-1 du code de l'environnement
- de respecter les dispositions réglementaires concernant la continuité de la navigation non motorisée
- d'être en conformité avec le SDAGE Rhône Méditerranée 2016/2021 relatives à la « continuité de la navigation des embarcations nautiques non motorisées » ;
- d'encre mieux répondre aux attentes et aux aspirations de nos concitoyens en matière de bien-être, de santé, de citoyenneté, de qualité environnementale.

Page | 8

Pour que cela soit possible, il conviendrait que le cahier des charges de la prolongation de concession intègre des mots clés comme : « contribuer au développement des activités sportives et de loisirs » ; « sports nautiques » ; « randonnées douces non motorisées ».

Notre fédération et ses structures sont motivées pour participer à ce volet, notamment sous forme de conseils experts, d'animations des territoires, mais aussi d'éducation à l'environnement des pratiquants (Pagaies couleurs, sentiers nautiques).

Nous restons à votre disposition pour tous compléments d'informations.

Veuillez agréer mes salutations distinguées,

Nasser HAMMACHE



Président du comité régional Auvergne-
Rhône-Alpes de canoë-kayak